

TRAVAIL D'OFFICIEL
Ligues intra-muros
Automne 2016 – Hiver 2017

VEUILLEZ COMPLÉTER CETTE OFFRE DE SERVICE ET FAIRE PARVENIR À KARINE PLANTE AVANT LE 9 SEPTEMBRE : PAR COURRIEL à karine.plante@sas.ulaval.ca OU REMETTRE LORS DES JOURNÉES D'INSCRIPTION LES 7 ET 8 SEPTEMBRE (11h30 à 21h à l'entrée de la réception principale du Peps).

Nous appellerons, vers le 12 septembre, **les candidats sélectionnés** pour les inviter à participer à notre clinique de formation.

PRÉNOM : _____ NOM : _____
 ADRESSE : _____
 TÉLÉPHONE : _____ CODE POSTAL : _____
 COURRIEL : _____
 S.V.P. cochez Étudiant U. L. Autre étudiant Non étudiant
 Combien d'années d'études à faire à l'U.L. : _____ Date de naissance : _____

Cochez votre ou vos choix:	<u>Arbitre</u> :	Basketball <input type="checkbox"/>	<u>Marqueur</u> :	Basketball <input type="checkbox"/>
		Hockey <input type="checkbox"/>		Hockey <input type="checkbox"/>
		Hockey-cosom <input type="checkbox"/>		Hockey-cosom <input type="checkbox"/>
		Volleyball <input type="checkbox"/>		
		Soccer <input type="checkbox"/>		

Il est important de nous écrire les grandes lignes de votre curriculum vitæ **dans le domaine sportif** pour vous aider à franchir l'étape de la première sélection (votre expérience et votre accréditation) :

Échelle des salaires/rencontre (incluant 4 % de vacances) :

	Arbitre	Arbitre-marqueur	Marqueur-chronométrateur (11,44 \$/heure)
BASKETBALL (rencontre = 1,25 h)	22,64 \$/rencontre (18,11 \$/heure)	n/a	14,30 \$/rencontre
HOCKEY (rencontre = 1,5 h)	30 \$/rencontre (20 \$/heure)	n/a	17,16 \$/rencontre
HOCKEY-COSOM (rencontre = 1 h)	16,79 \$/rencontre (16,79 \$/heure)	n/a	11,44 \$/rencontre
SOCCER INTÉRIEUR (*) (rencontre = 1 h)	n/a	19,39 \$/rencontre (19,39 \$/heure)	n/a
SOCCER EXTÉRIEUR (*) (rencontre = 1,25 h)	n/a	26,77 \$ /renc. centre 19,25 \$ /renc. touche	n/a
VOLLEYBALL (*) (4 sets = 1,5 h)	n/a	23,83 \$/4 sets (15,89 \$/heure)	n/a

(*) L'arbitre de soccer et de volleyball cumule les fonctions du marqueur.

Autres avantages :

- rémunération à tous les 14 jours
- protection de l'Université en cas d'accident de travail
- réclamation de chômage selon les modalités de la Loi sur l'assurance-emploi
- bonus selon l'ancienneté : 0,25 \$ de plus à la deuxième année de services
0,50 \$ de plus à la troisième année de services et plus